

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40785/01:1

DATE DU CONTRÔLE 23/08/2018
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue charlemagne 7 - 4020 Jupille

AGENT VISITEUR Nicolas Dumont de Chassart
TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue charlemagne 7 - 4020 Jupille
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire Lesoinne Philippe
Responsable des travaux non communiqué - BE0753.192.726
Carte ID - #TVA



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) NETHYS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur non communiqué
Index jour/nuit /
Compteur non placé : Le calibre de la protection branchement maximum autorisé pour l'installation ici contrôlée est de 50A
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 50A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 18
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)			
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 63A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	24.3	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	4.3

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 23/08/2018, l'installation électrique de Rue charlemagne 7 - 4020 Jupille est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.
Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 23/08/2043.

Signature de l'agent

Signature du responsable de l'exécution des travaux

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40785/01:1

REMARQUES

- Le compteur n'est pas placé

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1

Lisez
attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions,
de modifications
importantes de
l'installation, faites
la reconstruire

3

Au terme de la
validité du rapport,
faites reconstruire
votre installation

4

Certinergie est à
votre service
0800 82 171

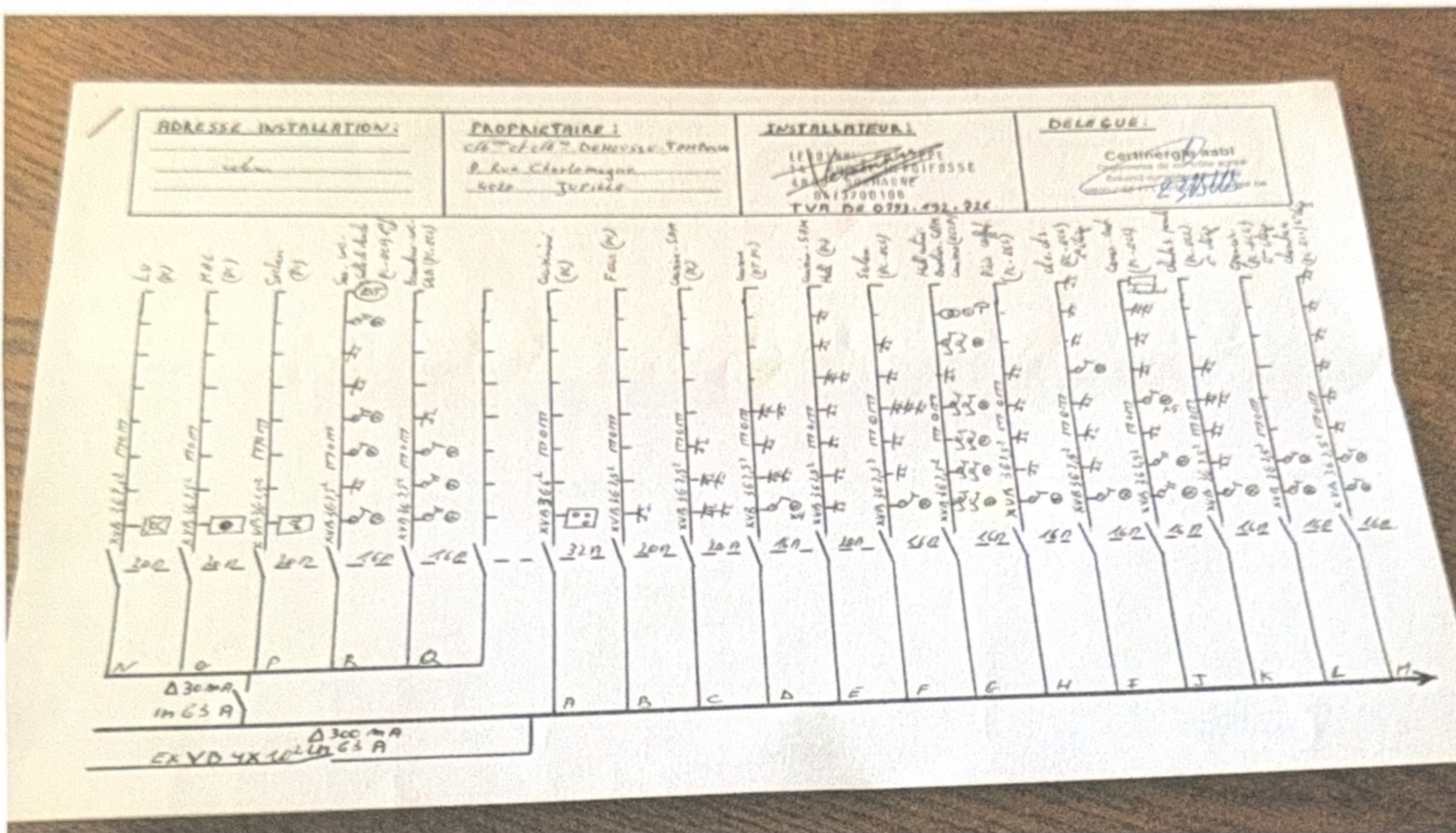
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

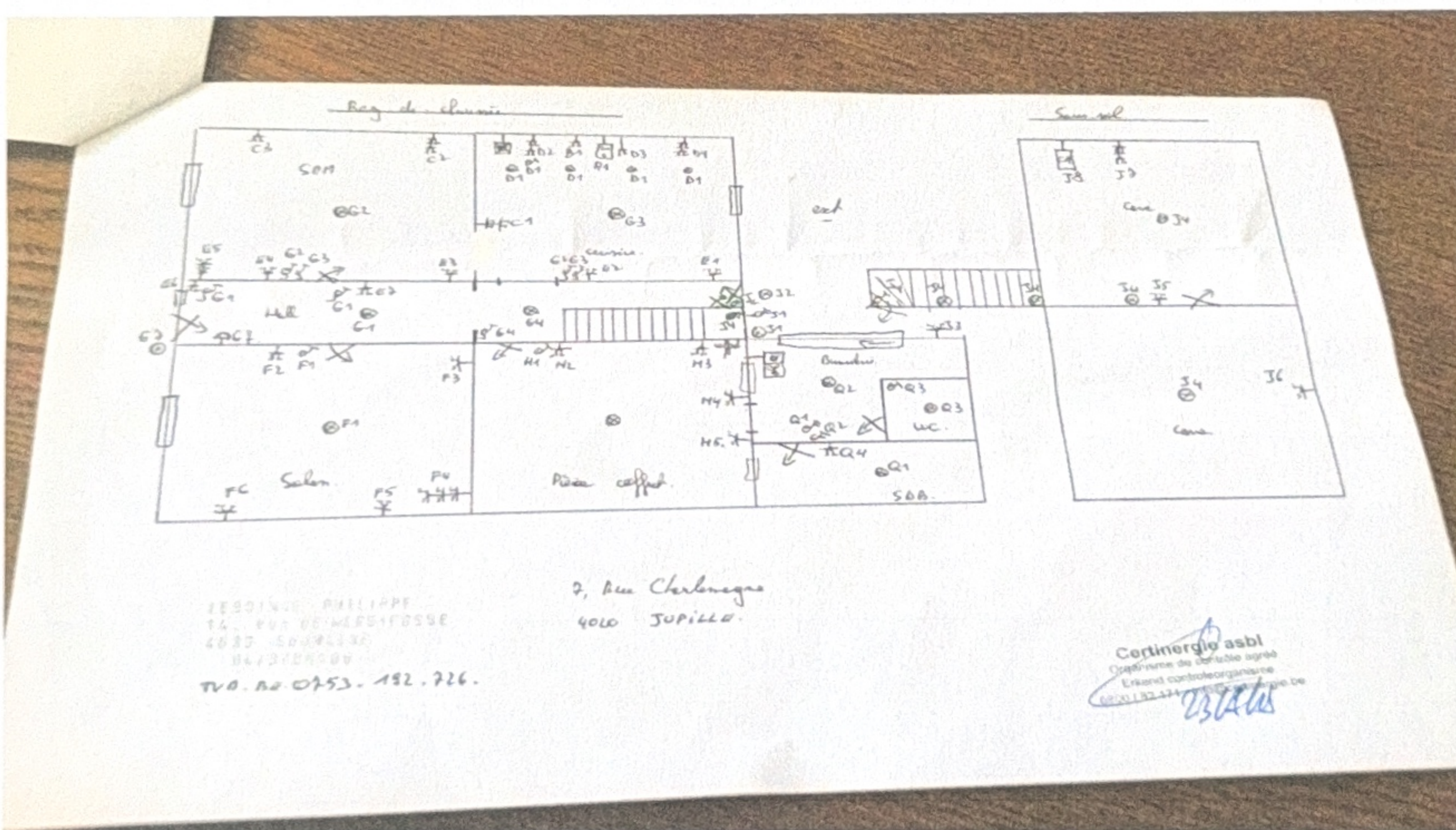
RÉF. 03/2018/40785/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



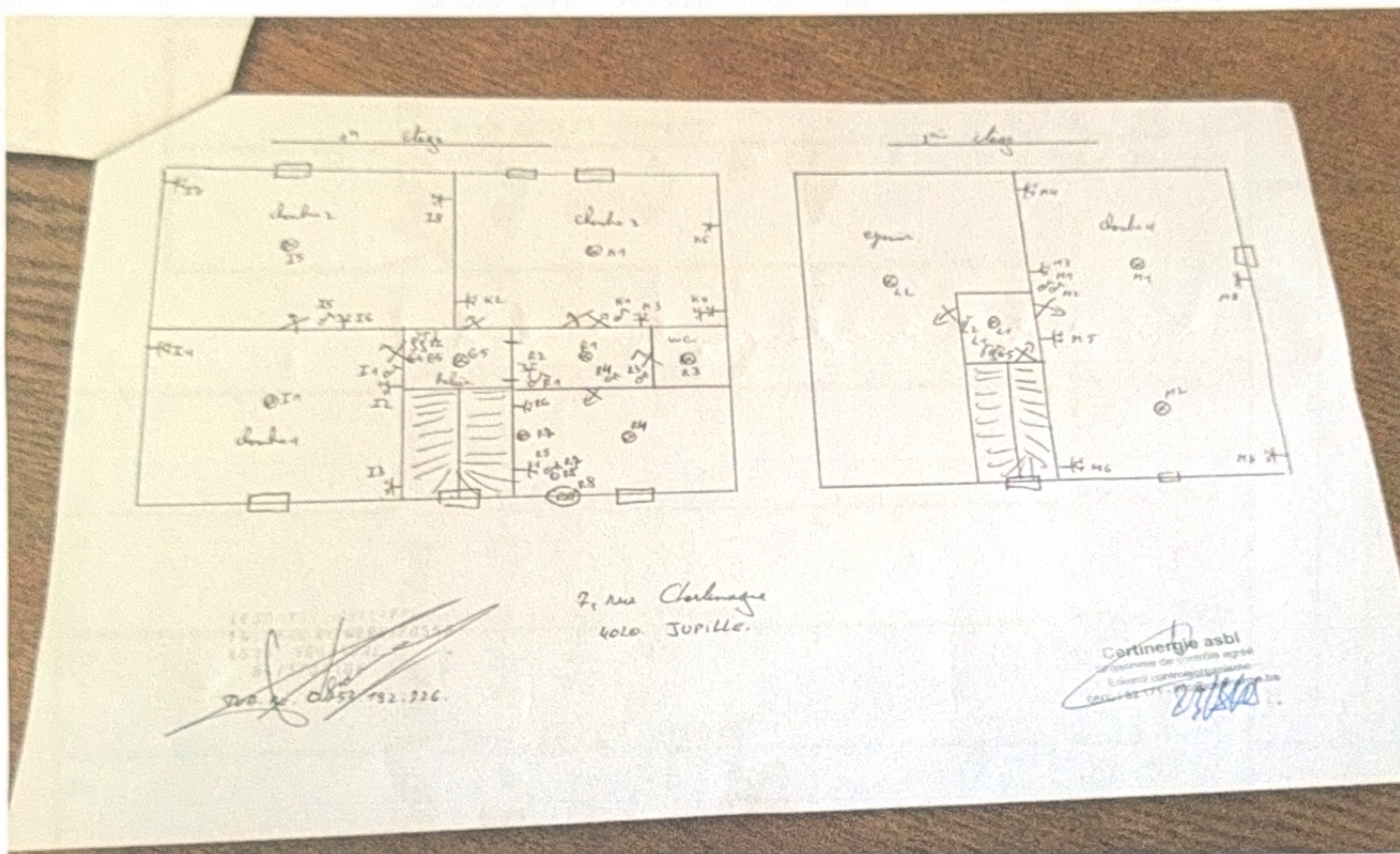
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40785/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



ADRESSE INSTALLATION:

PROPRIETAIRES:

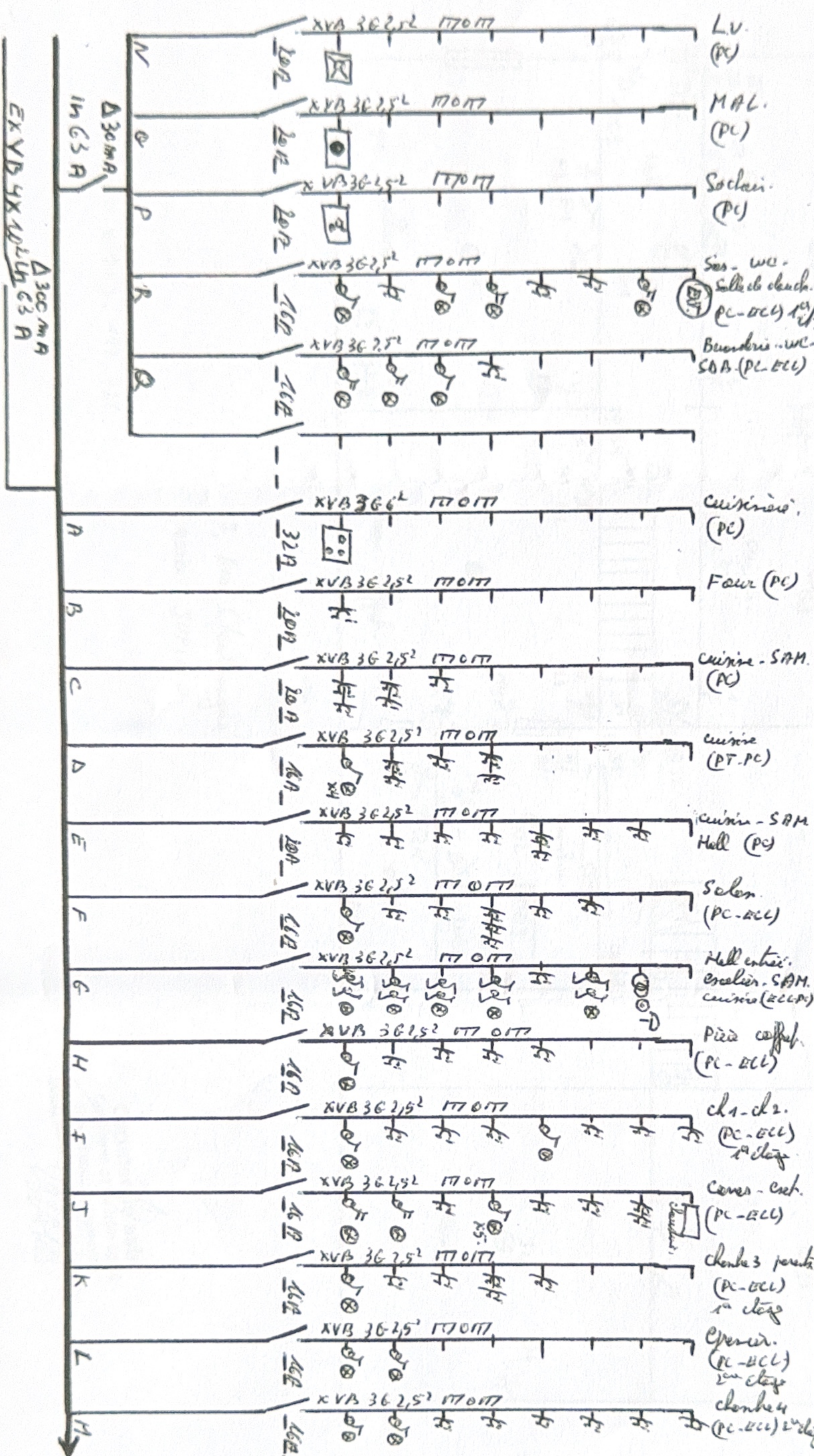
INSTALLATEUR:

DELEGUE:

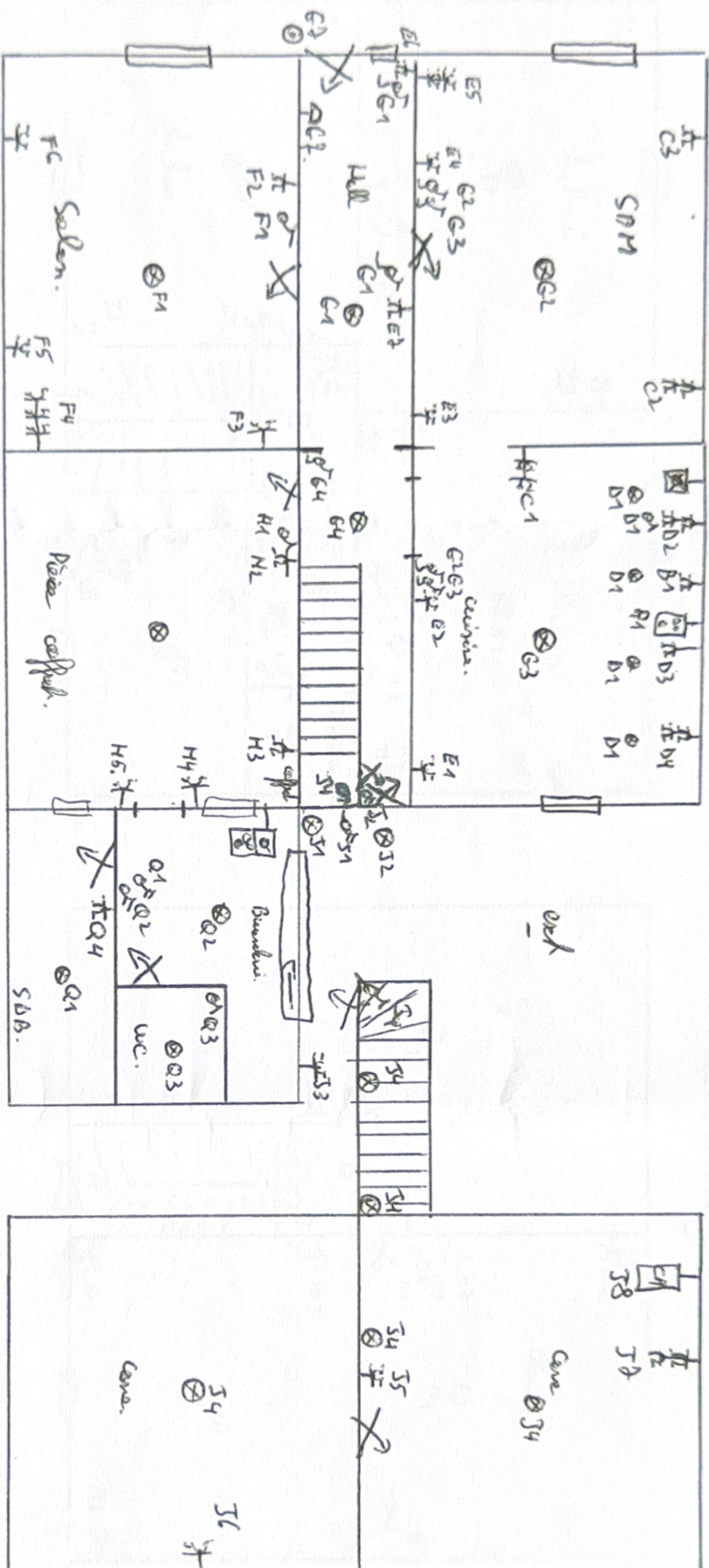
idea

LEBOUTINNE MICHEL
24 RUE DE LA FOSSE
46300 SOUMADINE
06/3700106
TVA DE 0353.492.726.

Certnergie/asbl
Organisme de contrôle agréé
Erkend controleorganisatie
0800-82777 info@certnergie.be



Reg. de domeni



Serv. rel.

LEONARD PHILIPPE
14, RUE DE WITTOISSE
4630 SGOY LA
0413/341355
TVA. BE. 0153.182.726.

7, Rue Chelene
4000 JUPILLE.

Certinergie asbl
Organisme de contrôle agréé
Erkend controleorganisme
0800 / 82 174 info@certinergie.be
[Signature]

